

Domaine Santé

Filière physiothérapie

Limitations d'activités en lien avec le système neuromusculaire et sensoriel
Observer, analyser & évaluer les limitations d'activités dans le contexte d'un hémisyndrome

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1008.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-riche
☒ Rôle de communicateur-riche ☐ Rôle de promoteur-riche de la santé ☐ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-riche

Compétences principales**Rôle d'expert-e**

- **A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.

Rôle de communicateur-riche

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/ clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle d'apprenant-e et de formateur-riche

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

Ces différents objectifs s'appliquent au contexte d'un.e patient.e hémiparétique :

- Acquérir les connaissances en neuroanatomie et physiopathologie de l'AVC et identifier son impact bio-psycho-social
- Analyser les activités d'une personne présentant un hémiparétique
- Appliquer la démarche de raisonnement clinique, examen subjectif, objectif, formation d'hypothèses, initiation à la formulation du diagnostic physiothérapeutique en lien avec des situations cliniques simples.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : connaissances de la physiopathologie de l'AVC et de son impact bio-psycho-social, concepts fondamentaux NMS et neuroanatomie

- Evaluation : observation et analyse des activités (marche, équilibre, changements de position, fonctions et activités du MS), évaluation des structures et fonctions en lien avec la neurologie (sensibilité, tonus, coordination, mobilité, motricité, équilibre...), outils de mesure standardisés
- Interventions : facilitations des différentes marches
- Raisonnement clinique : évaluation, formulation d'hypothèses, choix des tests, confrontation des hypothèses, initiation à la formulation du diagnostic physiothérapeutique
- Recherche : analyse critique d'articles, évaluation psychométrique des tests et questionnaires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☐ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☒ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels). Toute absence doit être annoncée et compensée

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen oral (coefficient 2), type ECOS
- B. Examen écrit (coefficient 1)

Période : semaines 26 et 27 de l'année civile 2024

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus. Toute note inférieure à 3 entraîne l'insuffisance du module.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités :
- si le module est évalué FX, toutes les parties dont les notes sont inférieures à 4.0 seront remédiées
- Période : semaines 35 et 36 de l'année civile 2024

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif-

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Sibyl Szedressy

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus